

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 AOÛT 2017

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Président du Conseil	Langis Dion
Vice-présidente du Conseil	Isabelle Charbonneau
Membres du Conseil	Bernard Laberge Chantal Couture-Rancourt Daniel Grzela Denis Bélanger Lynn Ouellette Paul St-Jean Reynald Rivard Roger Grégoire
Conseillers étudiants	Justin Gadoury Marc-Olivier Gauthier
Directrice de l'éducation	Lorraine Presley
Agent / Agentes de supervision: Région sud Région nord Région centre	Colinda Morin-Secord Jérémie Lepage Sylvie Petroski
Gérants / Gérantes: Services financiers Ressources humaines et des services d'appui Installations scolaires Secteur informatique	Mario Fillion Julie Bisson Karine Lafrenière Richard Fecteau
Chefs: Services pédagogiques maternelle à la 6 ^e année Services pédagogiques 7 ^e à la 12 ^e année Services à l'élève Directeur de la politique d'aménagement linguistique et des communications	Michelle Dubeau Linda Dillon-Dupuis Carol Mackey Richard Loiselle
Contrôleuse des finances	Julie Langevin
Responsable des opérations comptables et budgétaires	Stephen Ouellet



Eric G. Gagnon Professional Corporation
Noël G. Cantin Professional Corporation
Julie A. Lemieux CPA, CA
Martine Lemaire-Mignault CPA, CA
Daniel D. Gagné CPA, CA
Chad Lauzon CPA, CA

Collins Barrow
Gagné Gagnon Bisson Hébert
Chartered Professional Accountants
1021 George, Box 637
Hearst, Ontario P0L 1N0
T: 705.362.4261
F: 705.362.4641
www.collinsbarrow.com

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.


Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière


Contrôleuse des finances
pour Mario Filion
Gérant des services financiers

Le 19 décembre 2017



Eric G. Gagnon Professional Corporation
Noël G. Cantin Professional Corporation
Julie A. Lemieux CPA, CA
Martine Lemaire-Mignault CPA, CA
Daniel D. Gagné CPA, CA
Chad Lauzon CPA, CA

Collins Barrow
Gagné Gagnon Bisson Hébert
Chartered Professional Accountants
1021 George, Box 637
Hearst, Ontario P0L 1N0
T: 705.362.4261
F: 705.362.4641
www.collinsbarrow.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-après du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2017, de même que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

... 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Justification de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place et les vérifications annuelles par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la situation décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2017 ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et les différences importantes entre ces derniers et les normes comptables du secteur public canadien.

Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 19 décembre 2017

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 26

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	8 658 836 \$	16 660 342 \$
Comptes débiteurs (note 2)	4 708 189	4 290 231
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - Immobilisations approuvées (note 3)	22 231 220	20 450 735
Actifs destinés à la vente (note 4)	2	-
	<u>35 598 247</u>	<u>41 401 308</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	6 768 769	7 687 116
Revenus reportés (note 7)	4 142 124	4 612 268
Apports en capital reportés (note 8)	82 224 693	76 349 779
Créances sur débetures nettes et prêts pour immobilisations (note 9)	16 158 228	16 918 480
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	3 576 016	4 041 018
	<u>112 869 830</u>	<u>109 608 661</u>
DETTE NETTE	<u>(77 271 583)</u>	<u>(68 207 353)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance (note 11)	3 033 968	597 677
Immobilisations corporelles (note 12)	87 375 783	82 624 519
	<u>90 409 751</u>	<u>83 222 196</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)	<u>13 138 168 \$</u>	<u>15 014 843 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 18)

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Impôts fonciers	11 311 142 \$	11 968 950 \$	11 870 582 \$
Subventions générales provinciales	88 584 104	87 939 554	88 269 600
Subventions provinciales - autres	2 214 561	2 208 662	2 200 462
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	2 875	-
Autres revenus - conseils scolaires	141 588	211 553	136 006
Autres revenus provenant d'autres sources	1 177 949	3 284 040	2 225 868
Revenus d'intérêts	132 000	101 828	127 467
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	5 874 309	5 248 093	4 753 429
Fonds générés par les écoles (note 15)	3 700 000	3 841 240	3 782 643
Apports en capital liés à la perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers (note 8)	-	336 886	-
Apports en capital liés à la perte sur aliénations d'immobilisations corporelles (note 8)	-	-	345 062
	<u>113 135 653</u>	<u>115 143 681</u>	<u>113 711 119</u>
DÉPENSES			
Enseignement	77 876 718	80 088 420	77 829 329
Administration	4 091 147	4 977 178	4 451 075
Transport	7 174 056	7 179 448	7 106 726
Installations destinées aux élèves	17 176 654	18 233 499	17 248 694
Autres dépenses	3 044 895	2 651 693	2 659 018
Fonds générés par les écoles (note 15)	3 700 000	3 890 118	3 798 084
	<u>113 063 470</u>	<u>117 020 356</u>	<u>113 092 926</u>
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	72 183	(1 876 675)	618 193
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>15 014 843</u>	<u>15 014 843</u>	<u>14 396 650</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	<u>15 087 026 \$</u>	<u>13 138 168 \$</u>	<u>15 014 843 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	<u>(1 876 675) \$</u>	<u>618 193 \$</u>
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(10 598 340)	(8 467 794)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	5 510 190	5 090 779
Perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers	336 886	-
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	321 061
Produit sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	25 001
	<u>(4 751 264)</u>	<u>(3 030 953)</u>
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(2 436 291)</u>	<u>(478 689)</u>
CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE	(9 064 230)	(2 891 449)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(68 207 353)</u>	<u>(65 315 904)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(77 271 583) \$</u>	<u>(68 207 353) \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus (déficit) annuel	(1 876 675) \$	618 193 \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 510 190	5 090 779
Perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers	336 886	-
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	321 061
Amortissement des apports en capital reportés	(5 248 093)	(4 753 429)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Augmentation des comptes débiteurs	(417 958)	(632 858)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(918 347)	3 011 281
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	(1 149 448)	129 331
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(465 002)	(381 061)
Augmentation des frais payés d'avance	(2 436 291)	(478 689)
	<u>(6 664 738)</u>	<u>2 924 608</u>
OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Transfert aux actifs financiers	(2)	-
Produit sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	25 001
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 598 340)</u>	<u>(8 467 794)</u>
	<u>(10 598 342)</u>	<u>(8 442 793)</u>
FINANCEMENT		
Dette remboursée	(760 252)	(723 543)
Augmentation des comptes débiteurs		
- Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(1 780 485)	(3 327 956)
Augmentation des apports en capital reportés	11 123 007	8 910 853
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>679 304</u>	<u>(147 711)</u>
	<u>9 261 574</u>	<u>4 711 643</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	(8 001 506)	(806 542)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>16 660 342</u>	<u>17 466 884</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>8 658 836 \$</u>	<u>16 660 342 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) *Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) *Référentiel comptable (suite)*

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) *Périmètre comptable*

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée: Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) *Fonds en fiducie*

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) *Liquidités*

Les liquidités englobent l'encaisse.

e) *Revenus reportés*

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés non syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO et AEFO. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du Conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1^{er} février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. À partir de l'année scolaire 2016-17, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) pour les groupes d'employés dont les avantages sociaux pour les soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie ont été transférés aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil continue d'offrir des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités et aux groupes d'employés suivants des conseils scolaires : les employés du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée de vie utile estimative</u>
Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations des bâtiments	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciels informatique	5 années
Véhicules	5 années

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles (suite)

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIERES****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****31 AOÛT 2017**

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)***m) Utilisation d'estimations***

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les charges courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentées sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

2. COMPTES DÉBITEURS

	2017	2016
Autres conseils scolaires	175 064 \$	120 857 \$
Divers	1 223 089	686 034
Gouvernement du Canada	911 736	1 087 696
Impôts fonciers à recevoir	2 269 024	2 247 949
Province de l'Ontario	129 276	147 695
	4 708 189 \$	4 290 231 \$

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le Conseil a un compte débiteur de la province de 22 231 220 \$ (2016 - 20 450 735 \$) relatif aux subventions pour immobilisations.

4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2017, 2 \$ (2016 - 0 \$) relatifs à des bâtiments étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, un bien scolaire d'une valeur comptable nette de 336 886 \$ a été reclassé à sa valeur marchande.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La marge de crédit est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est de 10 000 000 \$ avec un solde disponible au 31 août 2017 de 10 000 000 \$ (2016 - 10 000 000 \$).

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Autres conseils scolaires	229 387 \$	203 875 \$
Fournisseurs	4 587 351	4 920 304
Frais courus	44 623	43 775
Gouvernement du Canada	5 662	6 551
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	187 191	195 328
Liés à la paie	423 234	1 093 737
Province de l'Ontario	1 291 321	1 223 546
	6 786 769 \$	7 687 116 \$

7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2017, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2016	Revenu grevé d'une affectation externe et contribu- tions reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2017
Subventions spéciales:						
- fonctionnement	2 283 466 \$	12 600 201 \$	(13 779 649) \$	-	-	\$ 1 104 018 \$
- autres	125 000	30 000	-	-	-	155 000
	2 408 466	12 630 201	(13 779 649)	-	-	1 259 018
Subventions générales						
- immobilisations	1 897 200	6 322 844	(2 542 501)	(1 068 592)	(1 878 454)	2 730 497
Produits d'aliénation						
- bâtiment administratif	45 001	-	-	-	(45 000)	1
Produits d'aliénation						
- bâtiments scolaires	261 601	2	-	-	(108 995)	152 608
	2 203 802	6 322 846	(2 542 501)	(1 068 592)	(2 032 449)	2 883 106
Total des revenus reportés	4 612 268 \$	18 953 047 \$	(16 322 150) \$	(1 068 592) \$	(2 032 449) \$	4 142 124 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2017	2016
Solde au début	76 349 779 \$	72 192 355 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	10 598 340	8 187 323
Amortissement constaté pour la période	(5 248 093)	(4 753 429)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	861 553	1 068 592
Transfert d'immobilisations aux actifs financiers	(336 886)	-
Aliénations d'immobilisations	-	(345 062)
Solde à la fin	82 224 693 \$	76 349 779 \$

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2017	2016
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	3 642 122 \$	3 892 872 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	3 580 689	3 751 758
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	4 613 303	4 803 159

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

	2017	2016
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 325 721	1 374 742
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	798 947	824 525
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 859 003	1 922 666
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	272 149	280 590
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	66 294	68 168
	<u>16 158 228 \$</u>	<u>16 918 480 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2017 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2017-2018	798 857 \$	771 280 \$	1 570 137 \$
2018-2019	839 462	730 678	1 570 140
2019-2020	882 168	687 971	1 570 139
2020-2021	927 088	643 051	1 570 139
2021-2022	974 339	595 802	1 570 141
Par la suite	11 736 314	3 184 595	14 920 909
Passif net à long terme	16 158 228 \$	6 613 377 \$	22 771 605 \$

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 809 887 \$ (2016 - 838 835 \$).

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2017		2016	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	3 312 610 \$	602 212 \$	3 914 822 \$	4 537 335 \$
Pertes (gains) actuariels non amortis au 31 août	(340 214)	1 408	(338 806)	(496 317)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	2 972 396 \$	603 620 \$	3 576 016 \$	4 041 018 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES
EMPLOYÉS (SUITE)**

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2017		2016	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 61 063	\$ 61 063	\$ 382 869
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	73 633	1 826	75 459	100 424
Pertes (gains) actuariels constatés	65 265	(12 971)	52 294	25 983
Gain sur les modifications du régime	-	-	-	(105 111)
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	138 898	49 918	188 816	404 165
Paiements d'avantages de retraite 2016-2017	(531 007)	(122,811)	(653 818)	(785 226)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	(392 109) \$	(72,893) \$	(465 002) \$	(381 061) \$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2017 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 7 novembre 2017 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2017. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	8 % pour 2016-2017 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 4 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4 % pour 2016-2017 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 3 %
Taux d'actualisation des obligations	2,55 %
Inflation	1,5 %
Rémunération et hausse de salaire	0 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2 %

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil scolaire a contribué 1 608 503 \$ (2016 - 1 472 336 \$) au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil scolaire a également effectué des rachats totalisant 2 227 013 \$ comprenant le coût du Conseil et les intérêts pour des omissions de périodes antérieures. La compagnie d'assurance, OSBIE, remboursera 50% des intérêts, représentant un montant estimatif de 1 006 399 \$ inclut dans les Autres revenus provenant d'autres sources à l'état consolidé des résultats. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1^{er} septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

- (ii) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Le Conseil fournit des prestations d'assurance-vie, de soins dentaires et de soins de santé aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée pour les employés qui ne participent pas encore à une fiducie de soins de santé au bénéfice des employés. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie et des coûts des prestations de soins de santé aux termes de ce régime. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 42 708 \$ (2016 - 52 748 \$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 7 novembre 2017, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2017.

- (iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2017	2016
Assurances	51 561 \$	52 457 \$
Autres	135 406	134 095
Liés à la paie	2 435 876	-
Permis de construction	411 125	411 125
	3 033 968 \$	597 677 \$

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Solde au 31 août 2016	Acquisitions et transferts	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017
Terrains	1 492 737 \$	(1) \$	-	1 492 736 \$
Améliorations de terrains	4 991 396	-	-	4 991 396
Bâtiments et amélioration des bâtiments	117 715 426	7 462 931	(879 617)	124 298 740
Structures mobiles	379 281	-	-	379 281
Mobilier	686 279	53 209	-	739 488
Équipement	1 888 562	29 876	-	1 918 438
Matériel informatique	6 525 290	588 761	-	7 114 051
Logiciel informatique	156 232	-	-	156 232
Véhicules	252 985	-	-	252 985
Construction en cours	6 784 617	2 463 564	-	9 248 181
	140 872 805 \$	10 598 340 \$	(879 617) \$	150 591 528 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au 31 août 2016	Amortissement	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017
Améliorations de terrains	1 633 163 \$	341 384 \$	-	1 974 547 \$
Bâtiments et amélioration des bâtiments	48 813 108	4 366 198	(542 731)	52 636 575
Structures mobiles	372 308	664	-	372 972
Mobilier	469 891	38 969	-	508 860
Équipement	1 566 613	70 223	-	1 636 836
Matériel informatique	5 044 983	649 370	-	5 694 353
Logiciel informatique	156 232	-	-	156 232
Véhicules	191 988	43 382	-	235 370
	58 248 286 \$	5 510 190 \$	(542 731) \$	63 215 745 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

VALEUR COMPTABLE NETTE

	Solde au 31 août 2017	Solde au 31 août 2016
Terrains	1 492 736 \$	1 492 737 \$
Améliorations de terrains	3 016 849	3 358 233
Bâtiments et améliorations des bâtiments	71 662 165	68 902 318
Structures mobiles	6 309	6 973
Mobilier	230 628	216 388
Équipement	281 602	321 949
Matériel informatique	1 419 698	1 480 307
Véhicules	17 615	60 997
Construction en cours	9 248 181	6 784 617
	87 375 783 \$	82 624 519 \$

CONSTRUCTION EN COURS

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 9 248 181 \$ (2016 - 6 784 617 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	2017	2016
Aux fins de conformité - non affecté:		
Au début de l'exercice	14 519 334 \$	14 420 799 \$
Surplus (déficit) de l'année courante	(2 447 518)	98 535
<i>Aux fins de conformité - non affecté, à la fin de l'exercice</i>	<u>12 071 816</u>	<u>14 519 334</u>
Aux fins de conformité - affectation interne:		
Au début de l'exercice	303 676	947 966
Montant engagé de l'excédents antérieurs aux projets d'immobilisations de l'exercice en cours	-	(122 807)
	<u>303 676</u>	<u>825 159</u>
Projets d'immobilisations engagés dans l'exercice en cours	-	122 807
Immobilisations engagés - amortissement	(41 851)	(41 851)
Augmentation (baisse) projets divers	65 082	(65 900)
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	82 304	(536 539)
<i>Aux fins de conformité - Affectation interne, à la fin de l'exercice</i>	<u>409 211</u>	<u>303 676</u>
Non disponible aux fins de conformité:		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 492 736	1 492 737
Avantages sociaux futurs	(2 580 270)	(3 086 322)
Fonds générés par les écoles	1 931 866	1 980 744
Intérêts courus	(187 191)	(195 326)
	<u>657 141</u>	<u>191 833</u>
	<u>13 138 168 \$</u>	<u>15 014 843 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2017	2016
Versements sur le capital du passif à long terme	760 252 \$	723 543 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	801 750 \$	838 835 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	187 191 \$	195 328 \$

15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 3 841 240 \$ (2016 - 3 782 643 \$) et des dépenses au montant de 3 890 118 \$ (2016 - 3 798 084 \$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 931 866 \$ (2016 - 1 980 744 \$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

16. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	71 472 055 \$	72 053 737 \$	71 431 658 \$
Avantages sociaux	10 619 395	13 388 523	10 796 397
Perfectionnement du personnel	1 340 348	1 093 339	1 139 581
Fournitures et services	9 407 175	9 569 735	9 351 021
Intérêts des emprunts	809 887	801 750	838 835
Frais de location	262 674	187 477	182 789
Frais et services contractuels	9 770 101	9 676 184	9 809 504
Autres	219 018	512 417	333 217
Amortissement des immobilisations corporelles	5 462 817	5 510 190	5 090 779
Perte sur transfert d'immobilisations corporelles aux actifs financiers	-	336 886	-
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	321 061
Activités financées par les écoles	3 700 000	3 890 118	3 798 084
	113 063 470 \$	117 020 356 \$	113 092 926 \$

**17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO
(OSBIE)**

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 \$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2017

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

a) Au 31 août 2017, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative).

Projets non complétés et non commencés 3 336 900 \$

b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	Total
Contrats totaux	7 298 088 \$	7 011 668 \$	7 035 467 \$	7 213 670 \$	7 438 254 \$	35 997 147 \$

c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

19. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 114 204 \$ (2016 - 125 338 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

Le Conseil détient en fiducie un montant de 400 000 \$ en relation avec le plan des avantages sociaux.

20. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE "55 SCHOOL BOARD TRUST"

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie "55 School Board Trust" aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie "55 School Board Trust" a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.